



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER

Liberté
Égalité
Fraternité

ATTESTATION DE PROLONGATION D'INSTRUCTION
D'UNE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE TITRE DE SÉJOUR

VOS RÉFÉRENCES :

Identifiant (N° étranger) : 9403230967

N° de la demande : 9401202307100546967

Validité : du 01/12/2023 au 29/02/2024

Nom de naissance : HARZALLAH

Nom d'usage :

Prénom : AHMED

Né(e) le : 29/08/1983

A : TUNIS, TUNISIE

Nationalité : TUNISIENNE

Adresse : 32 RUE JULES VAZUPPE
APPT 234 94200 IVRY SUR SEINE
FRANCE



La demande de titre de séjour que vous avez déposée le 10/07/2023 est toujours en cours d'instruction.

Cette attestation vous est délivrée pour autoriser votre présence en France entre le 01/12/2023 et le 29/02/2024.

Cette attestation n'est valable qu'accompagnée du titre précédemment détenu même s'il est arrivé à expiration.

Ce document justifie le maintien de l'ensemble des droits ouverts en raison du titre de séjour précédemment détenu. Si ce titre permettait d'exercer une activité professionnelle, celle-ci peut se poursuivre pendant la durée de validité de cette attestation. Elle ne permet pas l'ouverture de droits nouveaux.

Ce document autorise le franchissement des frontières de l'espace Schengen.

2D-DOC

